

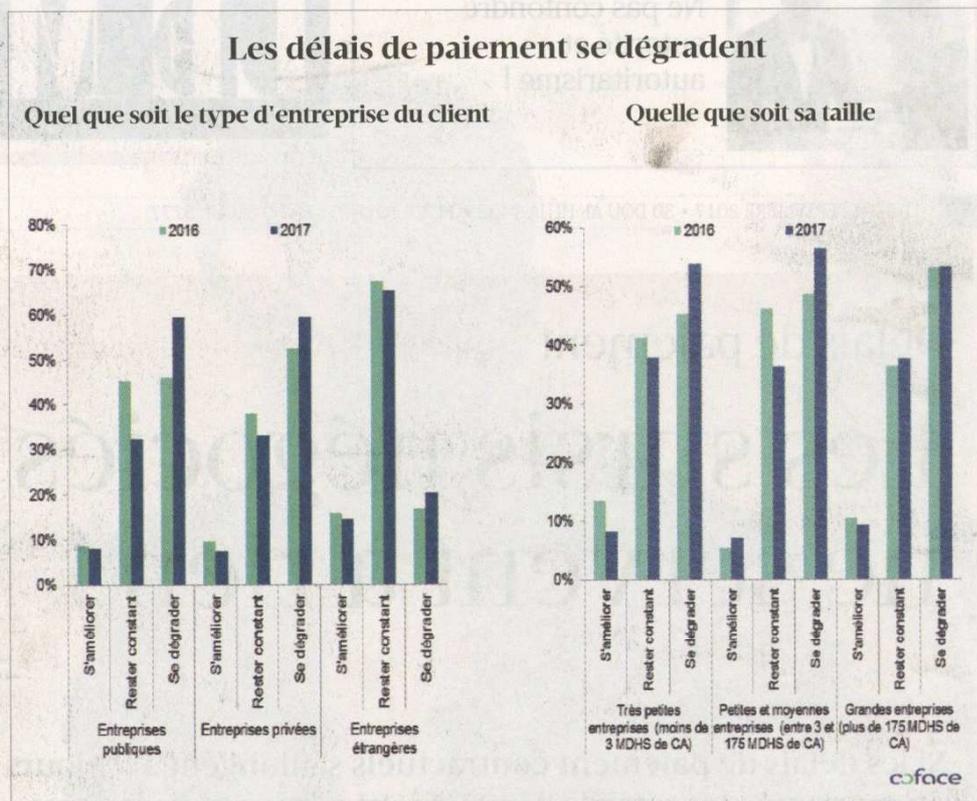
Délais de paiement

Les sursis négociés ne servent à rien !

Si les délais de paiement contractuels s'allongent à 99 jours en moyenne, les retards de paiement n'en sont pas moins courts. Bien au contraire. Selon une enquête de Coface, les retards ont bondi à 94 jours cette année contre 65 en 2016. Dans le textile-habillement et l'automobile, deux métiers mondiaux du Maroc, ils ont même dépassé la barre des 100 jours.

C'est un fait. Les délais de paiement continuent de s'allonger au Maroc. Les résultats de la dernière enquête de Coface sur les comportements de paiement, dévoilés hier à la Chambre française de commerce et d'industrie du Maroc (CFCIM) à Casablanca, le confirment. Les délais négociés entre les entreprises et leurs clients publics et privés se situent en moyenne à 99 jours, soit 17 jours de plus qu'en 2016 et 33 de plus qu'il y a deux ans. Pire, 42% des entreprises qui ont participé à cette troisième enquête de l'assureur-crédit annoncent que le délai moyen sur 3 ans est supérieur à 120 jours, contre 13% un an plus tôt.

Cet allongement des délais de paiement contractuels a-t-il permis une contraction des retards de paiement ? Tant s'en faut. Alors qu'ils avaient tendance à diminuer en 2016 (65 jours en moyenne contre 81 jours un an auparavant), ces retards ont atteint un pic de 94 jours en 2017. Sur ce registre, les entreprises privées ne sont pas les seules à blâmer, selon l'enquête. Les retards de paiement des entreprises publiques s'allongent encore plus que ceux des entreprises privées. Cette année, ces retards sont particulièrement importants dans le textile et l'habillement (111 jours), l'automobile (104 jours) et l'agroalimentaire (87 jours). Ils sont en revanche moins importants dans la chimie (45 jours), l'énergie (49 jours) et les services aux entreprises (64 jours). Cette situation générale peut s'expliquer selon Coface par



le ralentissement économique observé en 2016 qui se répercute sur 2017, les difficultés de financement qui augmentent et la baisse du crédit de trésorerie aux entreprises entre décembre 2016 et avril dernier. Quelque «43% des entreprises ont observé une dégradation de leur trésorerie au cours des 6 derniers mois et 40% qualifient leur situation de trésorerie de mauvaise», indique l'assureur-crédit. La problématique est telle que «Coface a décidé de lancer une solution spécifique au recouvrement des créances au Maroc. Elle s'adresse aussi bien à nos clients qu'aux autres entreprises», a déclaré Frédéric Louat, DG de Coface Maroc. L'enquête révèle, en outre, que plus de 50% des répondants s'attendent à une stabilisation du comportement de paiement et seulement un quart anticipe une dégradation sur la même période. Et ce sont les entreprises de la chimie, de l'énergie, de la construc-

tion et de la distribution qui sont les plus optimistes. «Même s'ils venaient à se stabiliser, les délais de paiement moyens observés aussi bien en 2016 qu'en 2017 restent loin des limites qui devraient être appliquées dans le cadre de la loi 49-15», souligne par ailleurs Coface. La part des délais supérieurs à 120 jours est de 47% des entreprises de services, 46% dans la distribution, 45% dans la construction et 33% dans l'agroalimentaire. Ces délais, généralement contractuels, atteignent une moyenne de 105 jours dans la construction, 102 dans la distribution, 98 dans les services aux entreprises et 90 dans l'agroalimentaire. Rappelons que l'enquête de Coface, menée entre juillet-août derniers, a enregistré la participation de 256 entreprises, soit un quart de plus qu'en 2016. Quelque 67% de cet échantillon opèrent uniquement sur le marché domestique. ■

Abdelhafid Marzak